

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026-148
Occupation du domaine public
Rue François Debussy

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise Déménagements Prudent;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise Déménagements Prudent est autorisée à stationner un véhicule sur trois places de stationnement rue François Debussy en raison d'un déménagement au numéro 8, le mardi 7 juillet 2026.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise Déménagements Prudent qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : L'entreprise Déménagements Prudent, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.